

Réforme et inégalités

Martine Bühler(*)

La commission lycée qui s'est réunie lors des journées de Grenoble a été l'occasion de pointer du doigt une conséquence importante de la réforme des lycées : la réforme des classes de Première accentue les inégalités entre les établissements.

Voici quelques exemples glanés dans mon entourage :

X., enseignant les mathématiques dans un lycée d'un quartier favorisé de Paris, dispose dans sa classe de première S de cinq heures de cours, dont une dédoublée, plus une demi-heure d'accompagnement personnalisé.

(*) Martine.Buhler@ac-creteil.fr

Y., qui travaille dans un lycée « moyen » de l'Académie de Versailles, dispose de quatre heures de cours, dont une dédoublée. Pour ce qui est de l'accompagnement personnalisé, rien pour l'instant, mais peut-être une heure durant les deux derniers trimestres : rien ne semble fixé.

Quant à moi, dans mon lycée « moyen » de l'Académie de Créteil, je dispose de quatre heures, dont une heure dédoublée, et d'une heure d'accompagnement personnalisé.

Les élèves de nos différents lycées auront-ils les mêmes chances de réussir leurs études scientifiques dans le Supérieur ? D'autant plus que, lors de leurs études avant la première S, les conditions de travail étaient déjà moins bonnes en banlieue, et que tout laisse à penser que ces inégalités seront maintenues en terminale S.

Bien sûr, on peut toujours dire qu'il ne s'agit que d'exemples. Reste que ces exemples existent⁽¹⁾. Ils corroborent une autre enquête⁽²⁾ réalisée par le syndicat majoritaire des chefs d'établissement et citée également dans *Le Monde* à la rentrée 2011. L'enquête révélait qu'à la rentrée 2011, entre suppressions de postes et réforme des lycées, les lycées accueillant une population favorisée gagnaient en moyenne quatre heures, les lycées moyens en perdaient une quinzaine et les lycées défavorisés en perdaient plus d'une vingtaine. En voici quelques extraits significatifs :

... **Ne pas respecter les horaires nationaux** est un « levier » très contextualisé. Il est moins utilisé par les LEGT (3,6 %) ou les établissements de centre-ville (8,6 %) alors qu'il l'est de façon très significative dans les établissements en zone rurale (18,6 %) ou en LP (22 %). Il y a des aspects techniques qui expliquent en partie cette disparité qui se répartit en auréoles autour des lieux de pouvoir : 8,6 % en centre-ville, 10,7 % en périphérie, 13,9 % dans les autres agglomérations, s, 18,1 % en zone rurale...

... Ce sont les établissements défavorisés, qui effectivement bénéficiaient d'un meilleur taux d'encadrement (un H/E⁽³⁾ de 1,6 pour 1,48 en moyenne) qui sont les plus durement taxés (un recul de 2,4 %), alors que les établissements favorisés voient leur H/E, sensiblement plus faible (1,22), augmenter de 0,43 %...

.... Il faut noter qu'en matière de « levier », ce sont bien les établissements les plus défavorisés (y compris RAR et CLAIR) qui sont contraints de « tailler » dans le qualitatif plus rudement que les autres : 33 % d'entre eux vont réduire leur dispositif de remédiation (contre 27 % en moyenne) ; 28 % vont supprimer des projets éducatifs (contre 23 % en moyenne), 36 % vont supprimer des cours à effectifs réduits (contre 33 % en moyenne). No comment...

Alors, où est l'égalité des chances ?

(1) On peut citer l'article d'Éric Barbazo paru dans *Le Monde* en septembre 2011 intitulé « *la réforme Chatel des lycées est injuste et élitiste* » basé sur les résultats de l'enquête menée par l'APMEP : http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/09/20/la-reforme-chatel-des-lycees-est-injuste-et-elitiste_1574982_3232.html

(2) Enquête sur les dotations des établissements à la rentrée 2011 publié par le SNPDEN (syndicat majoritaire des personnels de direction.) On trouvera l'intégralité de ce document à l'adresse : http://www.educpros.fr/uploads/media/Enquete_Dotation_SNPDEN.pdf

(3) Le H/E est le quotient du nombre d'heures attribuées à l'établissement par le nombre d'élèves. Il mesure le taux d'encadrement d'un établissement.